

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

L'an Deux Mille Vingt Six, le 3 mars à 20 heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires en exercice : 19

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : -

Nombre de pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation : le 19 février 2026

Titulaires présents :

Eric CHASSAGNE, Serge DEPLANTE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Patricia MERMOZ, Françoise MUGNIER, Gilles REY

Eric DELHOMMEAU, Hervé FERROUD-PLATTET, Daniel ROCHAIX

Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT, Jean-François BRAISSAND, David DUBOSSON, Vincent BOULNOIS,

Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON, André VUACHET

Suppléants présents ne prenant pas part aux votes : -

Pouvoirs : Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance

Réf : D_A_004_26

Objet : MODIFICATION DES STATUTS

Le Président expose les modifications proposées pour les statuts du syndicat. Il s'agit notamment :

- Dans le Préambule : remplacement d'informations sur des opérations anciennes ; mention d'opérations plus récentes ;
- Article 4 : modification de l'adresse du siège du syndicat ;
- Article 6 : précision sur le mode d'attribution des voix délibératives aux suppléants ;
- Article 7 : remplacement de la mention du compte administratif par celle du compte financier unique ;
- Article 9 : Sur le même principe que la possibilité de créer des commissions, il est proposé d'ajouter la possibilité de créer des instances rassemblant (au-delà des membres du comité syndical) les acteurs de l'eau du territoire ;
- Article 10 : supprimé du fait de modification de l'article 9 ;
- Article 11 (qui devient 10) : ajout de la mention de subventions potentielles issues de financeurs privés.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

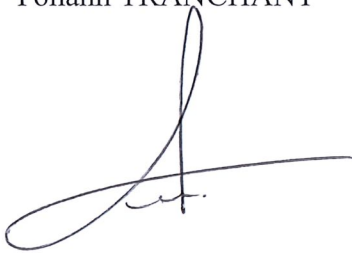
D'APPROUVER la modification des statuts du SMIAC telle qu'annexée à la présente délibération.

DE MANDATER Monsieur le Président pour transmettre la présente délibération aux EPCI concernées.

Votants	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,
Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER

